

Monsieur Qussaï Samak, président de la commission du B.A.P.E. sur RABASKA

Monsieur Jean Paré, commissaire

Monsieur Jean-Philippe Waaub, commissaire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6

241

P NP

DM613

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Mémoire sur le projet Rabaska

Monsieur le président, messieurs les commissaires,

Je suis citoyen de Lévis, père de cinq enfants, installé avec ma famille dans la région depuis plusieurs années. Notre propriété et notre qualité de vie sont menacée depuis bientôt trois ans par Rabaska. En cas de réalisation de ce projet, notre résidence serait située directement entre la jetée et les réservoirs prévus par Rabaska. Je me permets donc de vous présenter brièvement quelques unes de mes préoccupations en lien avec ce projet.

Tout un cadeau

Le cadeau de la France pour le 400ème anniversaire de la Ville de Québec nous viendrait de Gaz de France, une compagnie appartenant à l'État Français. En 1608, Champlain fonde Québec, en 2008 Gaz de France prévoit débiter la construction d'un terminal méthanier, sur les terres défrichés par nos ancêtres, en zone verte permanente et par surcroit, directement en face de l'île d'Orléans et relativement très proche de la vieille ville patrimoniale de Québec. Ce site est vraiment unique au monde. Quand on a plusieurs millénaires d'histoire comme la France, les sites patrimoniaux sont nombreux, mais avec seulement quelques centaines d'années, on ne peut, sous aucun prétexte, se permettre d'en altérer un seul, et surtout toucher au plus important. Il est inévitable, aussi vrai que deux et deux font quatre que si Rabaska installe son terminal méthanier, l'endroit sera rapidement transformé en une vaste zone industrielle lourde. On ne peut se permettre d'improviser ce genre de développement. La vieille Ville de Québec et l'île d'Orléans sont historiquement liées et on ne peut toucher à l'une sans affecter l'autre. Croyez-vous que les Français accepteraient l'implantation d'un terminal méthanier près du Mont-St-Michel?

Le patrimoine humain

Dans les centaines de pages de l'étude d'impact, quelle couverture fait-on du patrimoine humain? A-t-on pris la peine de recenser les origines des familles dont les ancêtres se sont installés sur le territoire depuis les trois ou quatre derniers siècles? A-t-on mesuré l'impact de la déportation de cette population locale?

Les a-t-on simplement contactés? J'ai pu facilement recenser près de 30 personnes entre la route l'Allemand et la limite de Beaumont qui sont descendant de Louis-Hébert et également de Guillaume Couture.

L'île d'Orléans :

« L'île d'Orléans est fréquentée depuis des temps immémoriaux. Les premières nations venaient à «Minigo», l'ensorceleuse, pour la pêche, pour la chasse et sans doute pour le charme mystérieux qui lui valait son nom. Le sol fertile y a très rapidement attiré les colons et elle devint un des premiers foyers de colonisation de la Nouvelle-France. Elle fut le point de départ de près de 300 familles souches, qui essaimèrent partout en Amérique. On la qualifia de «microcosme du Québec traditionnel» et on la désigne encore comme étant le «berceau de l'Amérique française». L'île d'Orléans est aujourd'hui le plus important arrondissement historique du Québec. L'Île, située à cinq kilomètres en aval de Québec, est un pays d'entre deux. Elle fait son lit entre le plateau Laurentien et la chaîne des Appalaches et sa pointe Est marque la limite entre le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent. On y découvre, tracées dans le sol, les formes d'un aménagement qui nous renvoient à ses racines seigneuriales. Comptant près de 7000 résidents permanents, l'Île est un milieu dédié principalement à l'agriculture avec une diversité des types de production et une concentration en horticulture exceptionnelle. Cette riche nature, parsemée d'éléments architecturaux remarquables, crée une saisissante et parfois émouvante collection de paysages.

Véritable « jardin de Québec », l'Île l'a longtemps fournie en fruits et légumes frais, céréales et produits de l'étable. Les produits agro-alimentaires de l'Île jouissent d'une réputation de qualité et d'une image d'authenticité qui n'est que le reflet de ses gens. La vocation touristique de l'Île est par ailleurs indéniable. Elle s'exprime, entre autres, à travers la qualité de ses gîtes et auberges, celle de ses tables de cuisine régionale et comptoirs de produits locaux, la richesse de son patrimoine culturel, ses paysages bucoliques, sa nombreuse population d'artistes et d'artisans et, bien sûr, par l'omniprésence du fleuve. Un savoir-faire et un savoir-être qui attirent près de 600 000 visiteurs chaque année.

Jusqu'en 1935, limitée dans ses échanges avec le continent par son isolement marin, l'île vécut au rythme de la vie rurale traditionnelle. Pendant ses trois cents premières années, elle est passée à travers toutes les mésaventures de la colonie, mais en gardant toujours son aura bucolique, sa réputation de tranquillité et son je ne sais quoi de légendaire. Lors de l'ouverture du pont Taschereau, un large public découvrit donc la multitude des trésors patrimoniaux et historiques conservés jusque là par les résidents. Mais les visiteurs trouvèrent aussi en l'Île un lieu de quiétude, de verdure et de grands espaces exceptionnels qu'ils aiment à redécouvrir sans cesse. »

Source : http://www.iledorleans.com/fra/portrait_de_lile.asp.

« L'île d'Orléans est plus important arrondissement historique au Québec. La zone verte occupe 91% de la superficie totale de l'île. Afin de préserver le caractère agricole de l'île d'Orléans, l'état Québécois lui a attribué le statut d'arrondissement historique. »

Source : <http://www.iledorleans.com>

Le Vieux-Québec

« En décembre 1985, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Unesco, inscrit l'arrondissement historique de Québec sur sa prestigieuse Liste du patrimoine mondial. Québec devient alors la seule ville au nord du Mexique à recevoir cet honneur, à figurer aux côtés de grandes et d'anciennes villes comme Tunis, Le Caire, Damas, Jérusalem, Rome, Florence, Cracovie et Varsovie. En inscrivant Québec sur sa Liste, l'Unesco a voulu reconnaître sa valeur universelle exceptionnelle. Berceau de la civilisation française en Amérique, l'arrondissement historique de Québec témoigne, par son architecture et ses paysages urbains, du rôle qu'a joué la ville à titre de capitale sous les Régimes français, britannique et canadien. Place forte stratégique durant près de trois siècles, Québec a conservé les principales composantes de son ancien système de défense, ce qui en fait la seule ville d'Amérique du Nord entourée d'une enceinte de fortifications authentique. »

Source : http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/exploration/patrimoine_mondial.shtml

Source : <http://whc.unesco.org/fr/list/300>

Un mauvais projet improvisé qu'on tente d'imposer du haut vers le bas

Le 4 avril 2004, ma famille et moi avons pris connaissance d'un article dans le journal LE SOLEIL titré: "Gaz Métro choisi Beaumont". Comme si le Québec leur appartenait et qu'ils avaient le choix de l'endroit à leur entière discrétion. C'est comme s'ils nous faisaient l'honneur de leur présence. Nous sommes les heureux élus. Trois longues et pénibles années plus tard, jour pour jour après la parution de cet article, vous allez, monsieur le président et messieurs les commissaires, déposer votre rapport et ferez vos recommandations au ministre.

Dans une société comme la notre, on ne peut tolérer que l'industrie privée détermine par elle même le choix de l'emplacement de zones industrielles lourdes. Les emplacements doivent être soigneusement planifiés à l'avance, loin des zones habités, dans le respect de la population et des lois en vigueur. On semble assisté ici à une énorme séance d'improvisation. Qu'une compagnie songe à un projet de \$500,000 ou à un de \$ 800 millions, les lois et le règlement devraient être les mêmes. Lorsqu'un gouvernement provincial adopte sous-bâillon, au mois de décembre, des éléments important de sa politique énergétique, lorsqu'un ministre est remercié à cause de son opposition à ce genre de projet, et lorsqu'on gouverne avec des lois spéciales, on est en droit de craindre le pire en tant que citoyen. Il est à mon avis, plus important de respecter le contrat social avec ses citoyens que de gagner ses élections. Les nombreux revirements de situation sur le plan municipal et provincial témoignent donc à mon avis du degré impressionnant d'improvisation dans ce projet.

Conclusion et recommandations:

À mon avis, ce projet devrait être rejeté pour les raisons suivantes:

À cause du caractère unique, patrimonial et culturel de l'île d'Orléans, du Vieux Québec et de Lauzon Ville-Guay.

Pour la préservation du patrimoine individuel et collectif

Pour des raisons de sécurité

Pour le respect de la population locale

À cause des impacts sur le tourisme

À cause des risques pour santé et les impacts psychosociaux

À cause de la pollution lumineuse et sonore

À cause des impacts sur l'environnement et le réchauffement climatique incluant l'émission de gaz à effet de serre.

À cause des impacts sur la faune maritime et terrestre

À cause de l'émission de particules fines nuisible pour le système respiratoire

À cause des impacts sur la navigation sur le fleuve St-Laurent

Pour le respect du développement durable et du droit à un environnement sain

À cause des impacts visuels

À cause des contraintes à la collectivité

À cause du risque d'attentats terroristes

Pour le respect du contrat social entre la Ville de Lévis et ses citoyens

À cause du stress causé par l'insécurité de vivre près de ce genre d'industrie

Pour le respect de la population concernée

À cause de la proximité immédiate d'une école primaire et secondaire de plus de cents élèves

Pour le respect des règlements en vigueur (ex Beaumont)

Pour le respect du zonage en vigueur

À cause des risques industriels majeurs que représente ce genre d'industrie (SEVESCO)

À cause de la proximité de 3 lignes d'Hydro-Québec de 735 000 Volts chacune

À cause des vents importants dans la région

À cause des conditions hivernales difficiles

À cause de l'abaissement de la nappe phréatique prévu

À cause des inconvénients reliés à la phase de construction

Dans le respect de l'esprit du protocole de Kyoto

À cause des risques d'intoxication au monoxyde de carbone durant les activités de dynamitage

Pour le respect de l'agriculture

À cause des conséquences de l'application de l'ALENA, en cas de problèmes d'approvisionnement en gaz naturel

Pour le respect par la ville de Lévis des villes voisines qui vivrons avec les inconvénients sans bénéficier de compensations.

Etc...

Monsieur le président, messieurs les commissaires je vous demande si possible d'aller beaucoup plus loin dans vos recommandations au ministre.

En plus du rejet de ce projet:

Il faudrait à mon avis, trouver une solution pour éviter à l'avenir que les populations aient à subir pendant trois années ce genre de torture psychologique.

Il faudrait que la zone de Beaumont Ville-Guay obtienne le statut d'arrondissement historique en bordure fluviale, afin de protéger son intégrité et celle de l'île d'Orléans.

Il faudrait qu'une ville comme Lévis ne puisse à la fois agir comme une MRC et une municipalité.

Il faudrait que le Québec prévoie l'aménagement de quelques zones pour accueillir les industries lourdes et que ces zones soient situés loin de la population et des secteurs patrimoniaux.

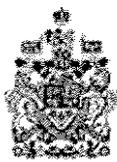
Enfin, Hydro-Québec devraient procéder à l'enfouissement des câbles à haute tension qui passent sur l'île d'Orléans par la construction d'un lien sous-fluviale.

Si on se limite à rejeter ce projet, d'autres vont se présenter à nouveau et tout sera encore à refaire.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à mes commentaires.

Meilleures salutations.

Erick Lambert, B.Sc.A.



Charte canadienne des droits et libertés

 Ministère de la Justice Department of Justice
Canada Canada

English

Vie, liberté et sécurité

7. Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale

http://lois.justice.gc.ca/fr/charte/const_fr.html

Québec  L.R.Q., chapitre C-12

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

Droit à la vie.

1. Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne.

1975, c. 6, a. 1; 1982, c. 61, a. 1.

Jouissance paisible des biens.

6. Toute personne a droit à la jouissance paisible et à la libre disposition de ses biens, sauf dans la mesure prévue par la loi.

1975, c. 6, a. 6.

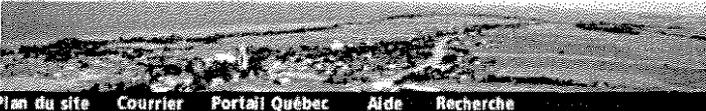
Environnement sain

46.1 Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

2006, c.3, a. 19.

Commission
de protection
du territoire agricole

Québec 



[Accueil](#) [Plan du site](#) [Courrier](#) [Portail Québec](#) [Aide](#) [Recherche](#)

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Mission

Garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles.

A ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.

http://www.cptaq.gouv.qc.ca/la_commission/mission.html

L.R.Q., chapitre P-41,1